



## Délai d'exécution contract de construction maison individuelle

Par **MYNO84**, le **02/05/2023** à **16:38**

Bonjour,

Nous faisons construire une maison individuelle. Dans le contrat de construction le délai de réalisation est indiqué comme suit :

**« La durée d'exécution des travaux sera de DOUZE MOIS, plus UN MOIS par tranche de 20 000 € au-delà de 100 000 € de montant contractuel, à compter de la date d'ouverture du chantier »**

Est-ce légal d'augmenter la durée des travaux par rapport au prix et non pas par rapport à la surface.

Merci d'avance pour vos réponses.